Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502008-20251210-09092025-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Référence
09/092025

Objet de la délibération
TRAVAUX AMÉNAGEMENT DU BOURG : mission de maîtrise d'œuvre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Date de la convocation
04/12/2025

Date d'affichage
04/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/12/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 9 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, MM : ALIX Didier, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas

Excusés : Mmes : CHEDEMAIL Mathilde, FROMENTIN Cécile
M. CORBIERE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric
Absents : Mme OLIVRY Kelig, M. ROBIDEL Johan

A été nommé secrétaire : M. FOLIARD Cédric

Objet de la délibération :
TRAVAUX AMÉNAGEMENT DU BOURG : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur Le Maire rappelle le projet d'aménagement du bourg et souligne l'impératif d'articuler ce projet avec deux opérations connexes : l'effacement des réseaux et la traversée du bourg par la piste cyclable "La Régalante". Les premières étapes d'orientation et de conseil avaient été transmises en février 2023 par l'architecte conseiller M. Collin.
Afin de lancer ces travaux, Monsieur Le Maire propose de valider le devis de maîtrise d'œuvre du cabinet LEGENDRE au prix de 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
ACCEPTE le devis du cabinet LEGENDRE, au prix de 3 000 € HT
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire
Yves COLAS

